

Le nouvel indice suédois des prix à la consommation

Autor(en): **Hofsten, Erland v. / Gustavsson, Marianne**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **14 (1956)**

Heft 4

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-134710>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le nouvel indice suédois des prix à la consommation

par ERLAND V. HOFSTEN et MARIANNE GUSTAVSSON

A l'image de bien des pays, la Suède a élaboré un indice des prix mesurant les variations moyennes du niveau des prix de détail pendant plusieurs années de suite. Le premier indice, qui cherchait à préciser le montant budgétaire de diverses dépenses, fut établi sur la base de l'année 1914. Par la suite, plusieurs modifications intervinrent dans la détermination de cet indice. L'indice actuel présente les caractères particuliers suivants : les mesures de base sont révisées chaque année dans le but d'obtenir une série d'indices à composantes annuelles, le relevé des divers prix est fondé sur un échantillonnage par sondage des ventes au détail.

Bref aperçu historique

Le premier indice basé sur l'année 1914 fut établi, selon la tradition, sur une base fixe. Appelé « indice du coût de la vie », il devait refléter les dépenses d'une famille urbaine composée du mari, de la femme et de deux enfants en moyenne. Le diagramme pondéré fut dressé sur la base d'une enquête budgétaire entreprise en 1914, les coefficients de pondération étant définis sous la forme de facteurs quantitatifs. On recourut à la formule classique de Laspeyres :

$$I = \frac{\sum p_1 q_0}{\sum p_0 q_0}$$

La Direction générale de la prévoyance sociale à qui incombait le calcul des indices disposait de données trimestrielles communiquées par ses représentants et provenant de régions diverses.

A la suite d'une enquête sur les budgets de l'année 1923, les coefficients de pondération furent modifiés sans que l'année de base de l'indice fût changée. En se fondant sur la nouvelle enquête budgétaire de 1933, ces coefficients furent à nouveau révisés avant la deuxième guerre mondiale. Mais cette fois, sur la base de l'année 1935, une nouvelle série d'indices fut établie, en plus de celle de 1914 qui resta pourtant, pendant de longues années encore, la série principale.

Entre temps, un indice des prix de détail d'une tout autre nature avait vu le jour. En 1931, lorsque la Suède abandonna l'étalon-or, on se rendit compte que l'indice courant du coût de la vie n'était pas une base satisfaisante en matière de politique monétaire. Un indice plus général fut alors établi : « l'indice des prix à la consommation ». Le budget cette fois, dont les éléments se référaient au pays tout entier, devait être revu chaque année. Au début, on recourut aux moyennes géométriques, et la plupart des prix retenus étant ceux-là mêmes qui étaient utilisés dans l'indice du coût de la vie. A l'origine, la Banque Centrale de Suède fut chargée d'établir cet indice des prix à la consommation, mais par la suite, ce soin fut confié à la Direction générale de la prévoyance sociale.

L'indice du coût de la vie avait toujours reposé sur le principe d'une base fixe ; mais le rationnement et la disparition d'un certain nombre d'articles pendant la deuxième guerre mondiale firent sentir d'une manière toujours plus impérieuse la nécessité de recourir à une nouvelle méthode. A la même époque, l'usage de plus en plus généralisé de l'indice dans les négociations portant sur l'adaptation des salaires accrut encore l'importance de ce dernier. Pendant une partie des hostilités, tous les salaires et traitements furent liés pratiquement à l'indice par une clause spéciale.

La méthode de calcul fut alors modifiée en 1942. Il demeure, il est vrai, un indice reflétant les conditions de vie des familles d'ouvriers et d'employés de classes inférieures résidant en ville et comptant deux enfants, mais le budget devait être revu, en principe, chaque année. A la formule de Laspeyres, on substitua la formule donnant les quantités effectivement consommées pendant l'année en cours, soit :

$$I = \frac{\sum p_1 \bar{q}}{\sum p_0 \bar{q}}$$

Dès lors, du moment que le calcul était basé sur les prix afférents à chaque article pris séparément et que les coefficients de pondération étaient donnés sous la forme de coefficients de prix, on recourait, en réalité, à la formule suivante :

$$I = \frac{\sum \frac{p_1}{p_0} \cdot \frac{p_0}{p} \cdot \bar{p}q}{\sum \frac{p_0}{p} \cdot \bar{p}q}$$

En fait, cette formule ne fut utilisée que pour les données annuelles. Pour les différents trimestres de l'année, on se servit de coefficients de pondération fixes.

La révision de 1954

La dernière modification de la méthode de calcul de l'indice intervint en 1954. Une nouvelle série d'indices, qui se rapprochaient beaucoup de l'indice précédent des prix à la consommation, remplaça les trois séries antérieures. Dès lors, le budget refléta la consommation privée du pays tout entier. Ce nouvel indice fut appelé « indice des prix à la consommation » et rapporté à l'année de base 1949. Cependant, aucun calcul antérieur à cette année-là ne fut entrepris : les nouveaux indices furent tout simplement rapportés aux anciens indices du coût de la vie. Bien qu'ils aient été définis et calculés de manière différente, le hasard a voulu que l'indice du coût de la vie et l'indice des prix à la consommation aient subi, de 1949 à juin 1954, la même augmentation (29,5 %).

Les données servant à élaborer l'indice nouveau sont tirées principalement des estimations portant sur la consommation privée que l'on compare aux estimations concernant le revenu national. De leur côté, ces estimations sont fournies par diverses sources statistiques, y compris les enquêtes portant sur les budgets familiaux bien qu'il n'en ait pas été établi depuis 1952. Pour établir les prix, un schéma tout à fait nouveau fut adopté, dont voici l'essentiel.

Choix des localités

En principe, les prix se réfèrent aux prix payés dans toutes les régions urbaines et rurales. On les représente en fonction d'une base de sondage de 70 unités primaires échantillonnées (préalablement choisies). Ces unités furent retenues dans le but d'obtenir un sondage général et national désigné par le centre de recherches du Bureau central de statistique. Toutes les régions furent divisées en 70 « strates » conformément à la géographie et aux coûts des opérations foncières. On choisit dans chaque strate une unité d'échantillon primaire dont la probabilité était proportionnée à l'importance de la population adulte en 1950. Le *Statistisk Tidsskrift* de 1954, publié par le Bureau central de statistique, donne de plus amples renseignements sur le sondage et sur ses fondements théoriques.

Choix des magasins pour le relevé des prix

Dans chaque unité d'échantillon original, les magasins et les entreprises prestataires de services dans lesquels les prix locaux sont relevés furent sélectionnés sur la base d'un échantillonnage des listes de ces magasins et établissements. Les magasins furent choisis systématiquement d'après la liste, après qu'une certaine stratification par branche eut été opérée. Le choix porta, comme on peut le constater plus loin, sur 2500 magasins et établissements environ ; dans chaque unité d'échantillon original, le nombre des magasins fut établi proportionnellement à la racine carrée du chiffre de la population du strate auquel l'unité appartient.

Pour des unités d'échantillon original plus étendues, les listes des magasins se rapportaient à certains territoires choisis après sondage ; des fonctionnaires enquêteurs visitèrent ces régions et recensèrent chaque magasin. Pour des unités d'échantillon plus réduites, les listes basées sur le recensement des entreprises de 1951 furent prises intégralement ; les données furent mises à jour par les agents locaux.

Avant que le relevé des prix fût entrepris en mai-juin 1954, les magasins sélectionnés reçurent une lettre explicative. Dix d'entre eux environ refusèrent de collaborer au relevé des prix ; les autres cas de réponses négatives (en tout 126) résultèrent du fait que le magasin avait cessé toute activité ou qu'il ne convenait pas au but recherché.

Nombre de magasins et d'entreprises de services sélectionnés dans diverses branches pour le relevé des prix locaux

<i>Magasins :</i>	
Alimentation	671
Combustible	96
Confection, textiles	290
Chaussures	115
Ameublement et ustensiles ménagers	117
Quincaillerie, cycles, articles de sport	84
Grands magasins	117
	1490

<i>Entreprises prestataires de services :</i>	
Tailleurs	121
Stations-services pour automobiles et motocyclettes	107
Restaurants	264
Cinémas, stades	159
Coiffeurs, établissements de bain, buanderies	248
Compagnies d'autobus	79
	978

L'organisation du relevé des prix locaux

Le relevé local des prix fut effectué avec la collaboration du Centre de recherches du Bureau central de statistique (CR). Cet office se chargea du travail sur place. Ses agents locaux, dont quatre inspecteurs, recueillirent les prix dans les 70 unités du premier échantillonnage. Les agents sont formés par le (CR) et employés à des tâches variées dans les diverses enquêtes. Ils ont suivi, sur la technique de l'interview, des cours qui vouent une attention toute particulière aux problèmes soulevés par le relevé des prix, ils sont dotés de brochures et de manuels concernant le relevé des prix.

Au total les prix de 117 marchandises et services furent rassemblés.

Nombre des biens et des services compris dans le relevé régional des prix

<i>Alimentation :</i>	
Produits laitiers, œufs	4
Pain et farine	14
Viande fraîche et congelée	18
Poisson frais et congelé	8
Tubercules frais, légumes et fruits	15
Légumes et fruits congelés	6
Épicerie	7
Boissons	3
Repas au restaurant	2
<i>Divers :</i>	
Combustible	7
Habillement	35
Chaussures	10
Mobilier et tissus d'ameublement	12
Ustensiles de ménage	16
Lessive et fournitures	5
Soins personnels	5
Divers	10
	177

Les prix des denrées alimentaires, des combustibles et des vêtements sont recueillis chaque mois, les autres prix chaque trimestre. Les prix devaient être obtenus lors des visites personnelles effectuées dans les magasins ; toutefois, compte tenu le plus souvent des frais des opérations faites sur place, le relevé pouvait être entrepris par correspondance ou par téléphone.

Prix relevés sur la base de données centrales

Outre le relevé local des prix, la Direction générale de la prévoyance sociale obtient *des prix par l'intermédiaire de sources centrales* pour 46 articles ou groupes d'articles. Cela est le cas lorsque les prix des biens ou des services sont imposés et contrôlés (par exemple, taxis, appareils de radio) ou lorsque ces biens et services sont distribués par des établissements ou des monopoles sous contrôle gouvernemental ou public (courant électrique, gaz, postes et téléphones, chemins de fer, remèdes, boissons alcooliques, tabac). Pour certains biens les prix sont fixés par des conventions privées (livres, journaux et magazines). Il est plus ou moins impossible d'obtenir des prix locaux de certains services (médecins, dentistes). Les prix des autres biens ou services recueillis de cette manière concernent : les machines de ménage, les bicyclettes, les automobiles, leurs accessoires et les taxes qui les grèvent, l'essence, le mazout, les jouets, les montres, les frais d'hospitalisation, les places de théâtre et les entrées dans les bals, les taxes radiophoniques, etc.

Dans ces cas-là, les prix sont tirés des listes officielles ou communiqués par écrit ou, plus fréquemment, par téléphone. Si des fluctuations notables se font jour dans les prix, on choisit alors plusieurs établissements pour le relevé des prix. Le relevé général des prix est constamment révisé conformément aux modifications intervenant dans les prix.

Définition des prix considérés

Le prix relevé et utilisé pour déterminer l'indice est défini comme le prix de détail effectivement payé par le client moyen pour des biens et des services particuliers. Les ristournes et les réductions de prix ne sont pas prises en considération à moins qu'elles ne soient usuelles et déduites du prix au moment de l'achat. Les impôts indirects ne sont pas déduits des prix. On tient compte des prix des soldes, si la marchandise dont l'agent note régulièrement les prix est en vente en grande quantité pendant la période considérée. Les prix des ventes à crédit n'entrent pas en ligne de compte.

Problèmes soulevés par les modifications des caractéristiques des produits

L'agent chargé de relever les prix dispose d'une description de chaque produit qu'il devra relever. Si, pour un produit déterminé, il existe de nombreuses variétés du point de vue de la qualité, de la marque, etc., une description détaillée en est donnée afin d'évoquer une marque de fabrique quelconque. L'agent est chargé d'estimer le volume des ventes d'après les qualités qui répondent à la description du produit et de suivre les prix de cette qualité particulière.

Si ce dernier vient à disparaître ou si sa vente régresse définitivement, l'agent doit choisir un nouveau produit répondant aux mêmes caractéristiques générales et avertir l'office central de cette substitution. Si une telle substitution se traduit par un changement de prix de moins de 20 %, le nouveau prix est inclus tel quel dans l'indice à moins que la différence de valeur entre les deux

qualités ne soit clairement connue. Si la substitution donne lieu à une modification de prix de 20 % ou plus, et si elle implique un changement de qualité, les méthodes suivantes permettent d'en tenir compte.

1. Lorsqu'il est possible d'obtenir des indications (de la part d'experts, de vendeurs, etc.) concernant les conséquences sur les prix du changement de qualité, la modification de prix est totalement ou partiellement éliminée au moyen d'une méthode de combinaison.
2. S'il n'est pas possible d'obtenir de tels renseignements, le changement de qualité est évalué approximativement au 50 % du changement de prix. Il en résulte que cette méthode est applicable lorsqu'un changement de qualité intervient sans que pour autant le prix soit modifié.

Si un produit est remplacé par un autre produit ou si ses caractéristiques sont considérablement modifiées, tout changement de prix qui en découle est éliminé au moyen d'une méthode de combinaison. Les produits et leurs caractéristiques sont soumis à une révision régulière à laquelle collaborent les experts de la branche.

Problèmes soulevés par les changements de qualité

Les problèmes soulevés par les modifications de qualité deviennent chaque année plus aigus. Sur le marché, le monde des articles est en perpétuel mouvement et il faut tenir compte de ce fait d'une manière ou d'une autre. Lorsque le prix des articles est fixé localement, on procède selon le mode décrit plus haut. Pour les articles dont le prix est étudié par le pouvoir central, et qui soulèvent fréquemment le problème de la qualité, il faut procéder à une comparaison directe entre l'ancien et le nouvel article. On recourt alors à la formule

$$I = \frac{1}{g} \cdot \frac{p_1^b}{p_0^a}$$

dans laquelle g exprime la relation existant entre les deux qualités désignées par a et b . Quand une automobile par exemple, un appareil de radio, un aspirateur... sont modifiés, on utilise cette formule. Si l'on considère que la qualité a été améliorée, une augmentation du prix ou un prix identique peuvent être interprétés, par conséquent, comme une diminution de prix ; la réciproque est naturellement valable, c'est-à-dire un prix identique pour une qualité inférieure est considéré comme une augmentation de prix.

Il est évident que la valeur objective et adéquate de g n'est pas facile à déterminer. Il n'y a pourtant pas d'autre façon de procéder dans une telle situation, le problème ne pouvant être évité en limitant la comparaison à des objets identiques. En ce qui concerne beaucoup d'articles, aucune modification de prix n'intervient en fait dans le sens traditionnel sans être accompagnée régulièrement d'un changement de qualité ¹.

Les prix saisonniers de certains articles sont l'objet d'une attention particulière. De mai à octobre, les prix de certains légumes et fruits frais sont fixés

¹ Pour de plus amples renseignements sur le problème de la qualité, on peut se référer à ERLAND V. HOFSTEN : *Price Indexes and Quality Changes*, Stockholm et Londres 1952.

toutes les trois semaines. Pour les fruits, les légumes et les œufs, les prix saisonniers sont déterminés soit sur la base des prix mensuels moyens, soit hors saison, aucune correction n'étant effectuée pendant la saison. La technique de la fixation des prix saisonniers est en train d'être révisée.

Logements

Alors que les prix des combustibles et de l'éclairage sont compris dans le relevé général des prix, l'établissement d'un indice des loyers et des frais d'entretien d'immeuble de propriétaire est encore à l'étude, une nouvelle méthode étant en préparation. Les caractéristiques du futur indice des loyers peuvent être résumées comme suit :

1. La méthode de calcul sera établie de telle sorte que seules les modifications de prix et non les changements de qualité affecteront l'indice des loyers.
2. Un premier échantillon de tous les types d'habitation sera prélevé au hasard dans la totalité ou dans quelques-unes des 70 unités d'échantillon mentionnées plus haut.
3. Un nouvel échantillon d'une grandeur de 1000 à 1500 unités sera tiré de l'échantillon initial. Il comprendra des appartements locatifs, des appartements loués à des coopératives et des maisons occupées par une seule famille. Les renseignements sur le coût annuel du logement et ses caractéristiques seront recueillis par le truchement d'interviews prévus, en principe, une fois l'an. Ce nouvel échantillon sera utilisé toutes les années et une partie des unités composées d'appartements sera ajoutée chaque année à la liste de relevé des prix afin de la tenir à jour.

Détermination des prix moyens régionaux et nationaux

Pour qu'ils puissent être utilisés sans établir l'indice, les prix nationaux moyens sont calculés de la manière suivante :

1. Pour chaque localité (unité d'échantillon original), une moyenne des prix non pondérée est calculée pour chaque article ou service.
2. Cette moyenne des prix sert à calculer la moyenne des prix nationaux dans laquelle les prix régionaux moyens sont pondérés proportionnellement à la population adulte dans le strate que représente chaque unité d'échantillon original¹.
3. L'indice national est calculé sur la base de ces prix moyens nationaux conformément à la formule donnée plus haut.

Aucun indice des prix n'est établi pour des localités isolées ou des ensembles de localités.

¹ La formule utilisée sous chiffre 1 et 2 est la suivante :

$$\bar{t}p_c = \sum_{i=1}^{70} \frac{n_i}{A} \cdot \frac{1}{n_i} t p_{c_{ik}}$$

n_i représente le nombre de magasins sélectionnés dans l'unité d'échantillon original du i^e strate où sont obtenus les prix du bien c ; $t p_{c_{ik}}$ est le prix du bien c dans le k^e magasin sélectionné dans l'unité d'échantillon original du i^e strate durant la période t ; a_i représente le nombre de personnes adultes en 1950 dans le i^e strate ; A représente la population adulte totale en 1950.

Données pondérées

Les coefficients de pondération suivant lesquels les modifications dans la moyenne nationale des prix sont pondérés, sont exprimés en pour-mille et rapportés à la consommation privée nationale. Les coefficients de pondération pour les groupes principaux sont basés sur les statistiques du revenu national, dressées par l'Institut de recherches économiques (Konjunkturinstitutet). Au sein des groupes, les coefficients de pondération sont établis à partir des recherches sur la vie des familles, entreprises par la Direction générale de la prévoyance sociale. L'enquête la plus récente porte sur le revenu et les dépenses des familles urbaines et rurales pendant l'année 1952. Le sondage porta sur 865 familles tirées des registres de la population de 39 communes. Les renseignements, recueillis par des enquêteurs lors d'interviews, concernaient la consommation d'une année entière. Des données complètes furent obtenues auprès de 596 familles. Les interviews étaient complétés par les comptes hebdomadaires détaillés relatifs à la nourriture qui s'étendaient à toute l'année ¹.

Au sein de chaque groupe d'articles, pour lesquels les coefficients de pondération sont établis comme indiqué plus haut, un ou plusieurs articles sont expressément choisis afin qu'ils reflètent les fluctuations des prix de tous les produits du groupe. La sélection est opérée sur la base d'une étude minutieuse du marché et des prix de chaque groupe de produits ; des vendeurs et des experts en la matière ont été et sont encore consultés. Pour représenter un groupe de produits, on sélectionne un produit qu'il est possible de spécifier et dont le prix est connaissable. Ce produit doit être largement vendu et il faut qu'il reflète les variations de prix des produits qui lui ressemblent.

Le Comité de consultation technique

Le gouvernement a institué, pour l'indice des prix à la consommation, un comité spécial dans lequel les institutions et organisations suivantes sont représentées par des experts techniques : Ministère des finances, Institut de recherche économique, Confédération patronale suédoise, Confédération générale du travail de Suède, Organisation centrale des employés et salariés, Fédération suédoise des détaillants et Association coopérative. Le directeur général de la Direction générale de la Prévoyance sociale en est le président. En outre, un membre est nommé en tant que représentant des consommateurs en général.

Publication de l'indice

L'indice est établi approximativement dans le mois qui suit la semaine pendant laquelle le relevé des prix est opéré. Il est régulièrement publié dans la revue mensuelle de la Direction générale de la prévoyance sociale, *Sociala Meddelanden* ; un rapport préalable polycopié précède cette publication.

¹ Une description plus détaillée de cette enquête est donnée dans le n° 1 des *Sociala Meddelanden* de 1954.

La table n° 2, reproduite en annexe, donne les coefficients de pondération utilisés dans l'indice des prix à la consommation de juillet à novembre 1954.

Des indices basés sur l'année 1949 sont publiés pour les principaux groupes de biens et de services et pour certains groupes annexes de denrées alimentaires, de vêtements, de biens et de services divers. Les prix moyens nationaux sont publiés chaque mois pour les denrées alimentaires, les combustibles et pour quelques autres biens et services.

La bibliographie reproduite en annexe renseignera le lecteur désireux d'obtenir de plus amples indications sur ce nouvel indice.

TABLEAU 1
Le nouvel indice des prix à la consommation suédois (1949 = 100)

	Alimentation	Alcool boissons tabac	Habillement	Total appartement	Loyer	Chauffage et lumière	Entretien maison	Divers	Total de l'indice
1949	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1949 Décembre	100	100	101	98	100	94	100	100	100
1950 Mars	101	100	101	99	100	94	100	100	100
Juin	101	100	101	98	100	94	100	100	101
Septembre	102	100	102	99	100	94	101	100	101
Décembre	104	108	104	102	100	106	103	101	103
Moyenne annuelle ...	102	102	102	99	100	96	101	100	101
1951 Mars	116	117	121	107	101	123	114	106	113
Juin	118	117	127	109	101	129	120	114	118
Septembre	123	117	128	112	101	128	121	116	121
Décembre	126	118	130	116	104	143	124	118	123
Moyenne annuelle ...	119	116	124	110	102	130	118	112	117
1952 Mars	130	118	130	116	104	143	127	120	125
Juin	137	118	128	118	108	141	128	122	128
Septembre	139	122	125	116	108	135	128	122	128
Décembre	138	122	123	120	115	131	127	122	128
Moyenne annuelle ...	134	120	127	117	108	139	127	121	126
1953 Mars	138	122	122	120	115	131	127	124	128
Juin	137	122	122	120	115	130	127	124	128
Septembre	137	122	123	119	115	128	126	124	128
Décembre	135	122	123	122	120	127	126	124	128
Moyenne annuelle ...	137	122	123	120	116	129	127	124	128
1954 Mars	137	122	123	122	120	127	126	126	129
Juin	138	132	123	121	120	123	126	126	130
Septembre	136	132	123	121	120	123	126	126	129
Décembre	137	132	123	122	120	125	126	126	129
Moyenne annuelle ...	137	129	123	122	120	125	126	126	129
1955 Mars	137	132	120	123	121	129	126	127	130
Juin	142	131	120	123	121	128	127	129	131
Septembre	148	131	119	125	121	132	128	131	134
Décembre	152	132	121	134	134	134	128	132	137
Moyenne annuelle ...	144	132	120	126	124	130	127	129	133
1956 Mars	154	132	120	138	135	144	128	132	138
Juin	156	132	121	138	135	143	129	133	139

TABLEAU 2

Importance relative des groupes d'articles et de services rentrant dans la composition du nouvel indice suédois des prix à la consommation de juillet à novembre 1954

<i>Articles et services</i>		<i>‰</i>
Nombre d'articles	1000	
Alimentation :	340	
Produits laitiers		63
Margarine		11
Pain et céréales		42
Oeufs		9 ½
Bœuf, veau, agneau, volaille		22 ½
Porc		21 ½
Saucisses, viande en conserve		21
Poissons frais et en conserve		11 ½
Tubercules et légumes, frais et en conserve		18 ½
Fruits frais et en conserve		37
Café, thé, cacao		23
Sucre, condiments		32
Boissons non alcooliques		8 ½
Repas au restaurant		19
Boissons alcooliques et tabac	83	
Habillement :	141	
Vêtements (tissus)		66 ½
Tricots		24
Fourrures (vêtement), gants, chapeaux		10 ½
Fil, fournitures de couture		19 ½
Chaussures		20 ½
Logement :	129	
Loyer et frais d'entretien de l'immeuble		85 ½
Chauffage et lumière		43 ½
Ameublement et ustensiles ménagers :	85	
Ameublement		12
Linge de maison		21
Ustensiles		34
Bicyclettes, jouets, équipement de sport		14
Articles de cuir		4
Biens et services divers :	222	
Soins médicaux		20
Soins personnels		15 ½
Lessive et fournitures		11
Education, lectures		20
Téléphone, poste		12 ½
Loisirs		28
Automobile, motocyclette, accessoires		46
Autres moyens de transport		47
Services domestiques		12
Autres articles		10

Quelques études bibliographiques relatives à l'indice suédois des prix à la consommation : *Sociala Meddelanden*, publié par la Direction générale de la Prévoyance sociale, revue mensuelle où l'indice est régulièrement publié.

- Articles publiés en 1954 (RF = court résumé français) : « Le nouvel indice des prix à la consommation de la Direction générale de la Prévoyance sociale », par Carl Öberg, n° 9, p. 554, RF p. 589.
- « L'indice du coût de la vie en juin 1954 », n° 8, p. 513, RF p. 532.
- « L'indice général des prix à la consommation en juin 1954 », n° 8, p. 520, RF p. 532.
- « L'indice du coût de la vie et l'indice des prix du commerce en gros — une comparaison » par M. Gustavsson, n° 3, p. 157, RF p. 201.
- « Variations des prix de détail 1951-1953 en Suède et dans les pays étrangers », n° 1, p. 34.

Indice des prix à la consommation. Statens Offentliga Utredningar 1953. 23, Stockholm 1953. Rapport du comité précisant la révision de l'indice.

Indices des prix et changements de qualité par ERLAND V. HOFSTEN, Stockholm et Londres 1952 (en anglais).